

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2014055CS0103**

**Comité Syndical du 24 février 2014**

**Date de convocation : 12 février 2014**

**Date d'affichage : 25 février 2014**

**OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » : affectation du résultat 2013.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois de février à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) : .....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	63
Nombre de procurations au moment du vote : .....	1

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Demande** à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

**Monsieur Philippe GOUEDO expose :**

- Que l'affectation du résultat du budget annexe 2013 « Très Haut Débit » pourrait être la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat 2013	103 105,98	80 832,62	22 273,36
Résultat antérieur reporté			
<b>(1) - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)</b>			<b>22 273,36</b>

  

SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat 2013	11 136,68	22 273,36	- 11 136,68
Résultat reporté		76 639,08	- 76 639,08
<b>(2) - Solde d'exécution</b>			<b>- 87 775,76</b>

  

RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Totaux
Investissement			
Investissement	65 502,40		65 502,40
<b>(3) - Résultat restes à réaliser</b>			<b>65 502,40</b>

  

AFFECTATION EN RESERVE - article 1068	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat d'investissement (2)		87 775,76	- 87 775,76
Résultat restes à réaliser (3)	65 502,40		65 502,40
<b>(4) Affectation en réserve = (2) + (3)</b>			<b>- 22 273,36</b>

  

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2014	Recettes	Dépenses	Totaux
Résultat de fonctionnement 2013 (1)	22 273,36		22 273,36
Affectation en réserve (4)		22 273,36	- 22 273,36
<b>(5) Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)</b>			<b>0,00</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**64 voix pour**  
**0 voix contre**  
**0 abstention(s)**

- Décide d'affecter le résultat du budget annexe 2013 « Très Haut Débit » tel que proposé par le Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*